

# FICHE PEDAGOGIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

Loi Notre - article L.2313-1 du CGCT

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Pour la ville de Villeparisis, le **débat d'orientation budgétaire** (D.O.B.) 2021 est intervenu le 2 mars 2021 et se prolonge par la **présentation et le vote du budget primitif** en séance du Conseil municipal, le 30 mars 2021.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

- Les **dépenses/recettes de fonctionnement** recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les impôts locaux, par exemple ;
- Les **dépenses/recettes d'investissement** s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent, par exemple, à des investissements durables.



## FONCTIONNEMENT

Les recettes s'élèvent à **32 506 512 €**. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat. La ville ne souhaitant pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement est réalisé par une optimisation des autres recettes et par une meilleure maîtrise des dépenses.

Les dépenses s'établissent à **32 506 512 €**. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre 012 (**53,15 %**). Elles sont en hausse avec notamment la mise en place du RIFSEEP et la constitution de nouveaux services (Culture, Environnement, Education ou encore Sports) qui contribueront ainsi à renforcer l'action de la ville en lui donnant davantage de lisibilité sur des sujets majeurs. Cette hausse est néanmoins ponctuelle car les dépenses actuelles vont constituer un point de repère pour les prochaines années et seront stabilisées par l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs.

De même que les renforts de personnel au sein des services jeunesse, propreté urbaine, démocratie participative ou encore au CCAS viendront accroître les moyens d'actions de la Ville dans ces domaines.

La Ville poursuivra également une politique ambitieuse en matière de mobilité interne, de formation des personnels et de mutualisation des moyens et des ressources, avec le souci constant de l'amélioration du service rendu à la population.

Les dépenses courantes prévues au chapitre 011 (**20,23 %**). Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'énergie et les dépenses supplémentaires qui se sont imposées avec la crise sanitaire (achat de masques/gel, protections, etc.).

## AUTOFINANCEMENT

Cette gestion efficace permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2021, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à **3 020 020 €**.

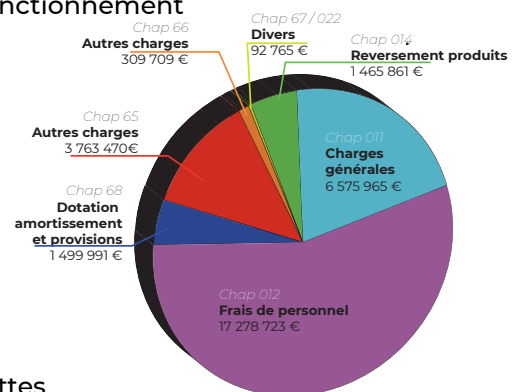
## INVESTISSEMENT

Les recettes atteignent **10 154 872 €**. Elles sont constituées en grande partie par l'autofinancement (**3 020 020 €**) et d'un emprunt de **5 429 852,00 €** inscrits budgétairement pour des raisons formelles mais qui ne sera pas mobilisé. En effet, lors du vote du compte administratif, fin juin, les reports antérieurs couvriront cette ligne budgétaire.

Les dépenses s'établissent au même niveau de **10 154 872 €**.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **9 051 545 €**. La priorité est donnée aux grands équipements structurants tels que le conservatoire, la salle de gymnastique, le terrain synthétique... ainsi qu'à la sécurité et à la proximité. La ville poursuit également un objectif de désendettement et **ne souscrit aucun emprunt en 2021**.

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement

